



## CONSEIL DE QUARTIER D'ERGUÉ-ARMEL

### Compte-rendu de la 15<sup>ème</sup> plénière du mardi 14 juin 2016

**Présents :** 22 membres du conseil

Corine Nicolas, maire adjointe chargée d'Ergué-Armel et Jacky Frémy, démocratie de proximité

**Excusés :** 7 membres

**Absents :** 7 membres

#### **Ordre du jour :**

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Validation du compte-rendu de la plénière du 3 mai 2016
- 3- Le règlement de l'eau présenté par Alain Decourchelle, vice-président de Quimper Communauté délégué à l'assainissement et à l'eau, et maire de Pluguffan
- 4- Nouvelle proposition de voies douces à Linéostic
- 5- Présentation de « Voyages insolites » présentée par le directeur de la MPT d'Ergué-Armel, Mickael Tual et Margaux Philippe.
- 6- Questions diverses et bilan de séance
- 7- Prochain rendez-vous

#### Document(s) joint(s) :

- a- Compte-rendu de la plénière du 3 mai 2016

- b- Projet de chemin le long du ruisseau du Quinquis : Plan cadastral et vue aérienne
- c- Règlement de l'eau

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance :**

Jean-Jacques Le Borgne se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

### **2- Validation du compte-rendu de la plénière du 3 mai 2016 :**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

### **3- Règlement de l'eau avec Alain Decourchelle :**

Monsieur Decourchelle, vice-président de Quimper Communauté délégué à l'assainissement et à l'eau, et maire de Pluguffan, nous explique la polémique entre quelques associations et Quimper Communauté par rapport au nouveau contrat sur l'eau adopté en début d'année.

#### Quelques rappels :

Le 2ème alinéa de l'article 3.2 qui concerne la responsabilité en cas de gel du compteur, a été supprimé.

Dans un premier temps, cette nouvelle version du règlement de service de l'eau potable communautaire a été approuvée et signée par les quatre associations concernées le 9 novembre 2015 (Eau Secours 29, le CAREPA du Quinquis, Eau et Rivières de Bretagne, UFC Que Choisir). Les trois premières citées précédemment se sont rétractées quelques jours plus tard, en votant contre ce nouveau règlement, lors de la commission consultative des services publics locaux de Quimper Communauté (CCSPL) du mardi 15 décembre 2015. Malgré tout, le nouveau règlement a été adopté ce même jour, par 10 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention (16 membres au total composent cette commission).

Le conseil communautaire du 28 janvier 2016, après avoir délibéré (2 abstentions, 46 suffrages exprimés, dont 4 voix contre et 42 voix pour), a décidé d'approuver le nouveau règlement du service d'eau potable.

L'entreprise VEOLIA, délégataire de service public (DSP), est chargée d'appliquer le règlement fait par Quimper Communauté. Depuis 2 ans, le règlement antérieur et actuel n'ont donné lieu à aucune réclamation, ni à aucun litige.

#### Les pressions :

Mr Roze, membre du conseil de quartier, prend la parole et indique que le nouveau règlement n'indique pas de pression maximale, que l'eau est distribuée sans limite de pression et que, dans certains secteurs ou quartiers, il serait logique que des réducteurs de

pression soient installés chez les utilisateurs mais, à la charge de VEOLIA et/ou de Quimper Communauté.

Les associations membres de la CCSPL, ont demandé d'enlever l'indication de pression des 12 bars. Quelques problèmes semblent toujours d'actualité par rapport à cette pression excessive notamment au Braden, où des tuyaux de canalisation cèdent.

Sur 40.000 abonnés au réseau d'eau potable, environ 60 ont une pression réelle supérieure à 10/12 bars, et ces usagers n'ont pas fait état de problèmes particuliers. La pression délivrée qui peut varier de 0,5 bar suivant les heures en journée dans le quartier de l'abonné, est inscrite sur sa facture.

Les agents des différents services qui actionnent les vannes en cas de travaux sur les réseaux, font très attention en cas de manipulations, afin de ne pas créer les fameux « coups de bélier », générateurs de problèmes sur les canalisations.

#### Le règlement de l'eau:

Le règlement de l'eau est une obligation légale entre le distributeur et l'abonné, car la loi interdit de distribuer l'eau sans contrat.

La loi interdit de couper l'eau si l'abonné ne paie pas ses factures, mais elle nous autorise de réduire la pression suivant la réglementation en vigueur. Il est à noter que, en quelques années, le nombre d'impayés a doublé sur Quimper Communauté.

Théoriquement, le branchement, de la canalisation principale au raccordement de l'habitation, est à la charge de l'abonné, sauf le compteur.

#### Le démarchage de VEOLIA Services :

Le fichier clients de Veolia est récupéré, en toute légalité semble-t-il, par cette entreprise privée, qui les utilise de façon douteuse. Elle persécute les abonnés afin de leur faire signer des contrats de garantie sur leurs réseaux de canalisations. Le meilleur moyen de s'en prévenir et de faire cesser cet acharnement, semble être de contacter une association de consommateurs.

Le conseil de quartier demande qu'une information puisse être diffusée dans le magazine « Mag+Agglo ».

#### Les fuites d'eau :

Quimper Communauté reste très vigilant par rapport aux fuites d'eau sur son réseau d'eau potable : en effet les pertes sont limitées à moins de 10 %, contre environ 20 % sur le reste du Finistère.

En dehors des châteaux d'eau, nous avons une quarantaine de réserves d'eau sur Quimper.

#### Les branchements illégaux :

Tout branchement illégal effectué sur une borne à incendie, est passible d'une amende forfaitaire au délit commis. A titre indicatif, Mr Decourchelle, maire de Pluguffan, nous indique que, sur sa commune, les gens du voyage paient 20 euros par caravane et par

semaine, pour se raccorder sur le réseau. Il ne rencontre pratiquement aucun problème depuis qu'il a mis en place cette formule qui convient parfaitement aux deux parties concernées.

#### Les analyses d'eau :

Quimper Communauté observe une baisse nette et continue des taux de nitrates sur son réseau de captage et de pompage : environ 30mg/l, la norme étant de 50mg/l. Un important travail de politique bocagère est effectué depuis quelques années avec les agriculteurs du bassin versant du Steir : 35 kms de talus ont été réalisés et 10 kms le seront encore en 2016. Le Sivalodet (Syndicat intercommunal de la vallée de l'Odét) s'engage dans un programme « Breizh Bocage » à l'échelle du bassin versant en réalisant 85 kms de talus. Des aides concrètes sont attribuées aux agriculteurs qui s'investissent dans cette politique de reconquête de la qualité de l'eau afin de les encourager.

Mr Decourchelle nous indique clairement que les 4 associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Quimper Communauté (CCSPL) qui ont dénoncé le règlement du service de l'eau, sont très motivées pour poursuivre leur contestation malgré les réponses négatives de la Préfecture et de la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de Répression des Fraudes), qui ont également approuvé et validé ce nouveau règlement.

Le Conseil de Quartier d'Ergué-Armel remercie Mr Alain Decourchelle d'avoir pris le temps de venir nous expliquer ce règlement de l'eau.

#### **4- Présentation reportée à une prochaine réunion**

#### **5- Présentation de « Voyages Insolites »**

Nous ne nous attarderons pas sur ce projet qui a déjà été présenté lors de nos précédentes réunions plénières, et qui, depuis, a subi peu de modification. Le déroulement de cette manifestation sera transmis par la MPT à Jacky Frémy, qui le diffusera aux membres du conseil de Quartier d'Ergué-Armel.

#### Quelques informations utiles :

Le samedi 8 octobre de 15h à 19h30 :

L'inauguration de la manifestation se fera dans le quartier du Bourdonnel, sur et autour de l'espace vert situé entre la rue Saint Vincent de Paul et la rue Saint Tugdual : un parcours artistique à vélo sera animé par Kernavélo ; différents spectacles et animations autour du vélo seront présentés ; un petit atelier cirque suivi d'un apéritif offert par la MPT devrait clôturer cette journée en musique aux alentours de 19h30. La restauration et la buvette seront assurées par l'UQEA.

Le dimanche 9 octobre, de 12h à 19h, au vélodrome :

Spectacles et animations, comme définis précédemment, et d'autres qui sont en attente de confirmation.

Ouverture et réception des participants par le Bagad d'Ergué-Armel à 12h. Chacun peut apporter son pique-nique et/ou ses grillades (barbecues à disposition). Des stands de restauration et de buvette seront assurés cette fois-ci par le Vélo Sport Quimpérois. (les bénéfices générés sur les 2 jours par les restaurations et buvettes resteront au profit des 2 associations qui en auront la charge, UQEA et VSQ).

Une démonstration de vélo de piste sur le circuit de vitesse et une proposition de balades en tandem seront proposées par le Vélo Sport Quimpérois. De vieux vélos et des anciens équipements de cyclistes seront également exposés. La manifestation n'est pas basée sur le thème du vélo en compétition, mais sur le vélo loisir et l'utilisation du vélo au quotidien.

Le coût prévisionnel de cette manifestation est de l'ordre de 20.000 euros, entièrement à la charge de la MPT.

Notre Conseil de Quartier envisage, en relation avec la MPT, de trouver un circuit pédestre, avec un départ du Braden et avec plusieurs points de rassemblement, afin de rejoindre ensemble le vélodrome à 12h. Ce circuit devrait être finalisé prochainement.

Souhaitons que la météo soit de la partie pour ces deux journées car, en cas de pluies continues ou importantes, la manifestation serait obligatoirement annulée.

## **6- Bilan de séance**

Faute de temps, pas de questions diverses, ce qui nous a valu, une fois de plus, les critiques virulentes de la part de Mr Collorec !

## **7-Prochain rendez-vous**

Les membres de 4 conseils de quartier sont invités à se retrouver le mardi 13 septembre 2016 à 20h dans la salle du Terrain Blanc de la MPT de Penhars où un bilan de chaque conseil de quartier sera présenté par un des membres du collectif d'animation.

Laurent Bruchon, directeur du développement économique et Gaëtan Guillou, manager du commerce, viendront vous présenter les différentes actions mises en place par Quimper Communauté pour dynamiser le bassin d'emploi.

Bonnes vacances et bel été à toutes et à tous

Cordialement et à bientôt

Le secrétaire de séance

Jean-Jacques Le Borgne